

Protection des arbres - Introduction

Les arbres sont des êtres vivants dont l'importance est de plus en plus grande avec le réchauffement climatique.

Leur entretien ne doit pas être exécuté n'importe comment. Dans la majorité des cas, il est proscrit de réaliser des tailles excessives ou des écimages. Les tailles sont considérées comme excessives s'il s'agit de la coupe de branches d'un diamètre supérieur à 10 cm ou de la suppression d'un grand volume de feuillage. Ce type d'intervention provoque un stress important pour l'arbre qui souffre déjà de conditions de vie défavorables en milieu urbain et de l'évolution climatique.

De surcroît, les coupes de branches ou de troncs d'un diamètre important sont des portes d'entrée pour certains agents pathogènes, en particulier les champignons lignivores. Ceux-ci ont la caractéristique de s'attaquer au bois de structure sans toucher la zone vivante. A terme, cela peut provoquer quelques années plus tard la chute de branches encore vertes ou même de l'arbre.

Dans de très rares cas, il est possible de réaliser malgré tout des interventions importantes. Pour ce faire, une demande devra être effectuée auprès de la Commune. Le dossier est ensuite soumis à une enquête publique, au même titre qu'une demande d'abattage. Toutes les informations utiles quant à cette procédure peuvent être consultées sur [notre page dédiée](#).

Lors de travaux auprès d'arbre, des mesures de protection doivent être mises en place et les interventions doivent être légères et réfléchies, réalisées par des professionnels qualifiés, garantissent le bon développement des arbres et la sécurité des personnes et des biens. Les interventions dans le domaine vital de l'arbre devront obligatoirement être réalisées à la main. Dans ce cadre, les entreprises signataires de la charte de qualité de l'association suisse de soins aux arbres (ASSA) sont tous des experts et professionnels concernés par la sauvegarde du patrimoine arboré. Ils sont à disposition pour conseiller, expertiser et entretenir les arbres de manière professionnelle et dans le respect des végétaux.

Enfin, il est à rappeler que chaque propriétaire est responsable des interventions qui sont effectués sur son terrain. Aussi, pour éviter des problèmes en cas de non-respect des règlements, nous vous recommandons de vous assurer que l'entreprise est bien au fait avec les normes et réglementations en vigueur.

Informations complémentaires

- La fiche des [Recommandations pour la protection des arbres](#) établie par l'USSP (Union Suisse des Services des Parcs et Promenades) explique de manière simple les règles à appliquer lors de travaux menés sur des arbres.
- Des contrôles imprévisibles peuvent être effectués par le service des Extérieurs afin de s'assurer du bon respect des règles en vigueur.
- Le site de l'ASSA détaille sur son site une [liste des entreprises spécialisées dans le domaine des soins aux arbres](#)
Les professionnels concernés peuvent rejoindre les entreprises signataires.

Administration Communale
Rte de Châtaignieriaz 2
Case postale 48
1297 Founex

Tél.: +41 (0)22 960 88
88

Fax: +41 (0)22 960 88
89

Site: www.founex.ch

Email: [greffe\(at\)founex.ch](mailto:greffe(at)founex.ch)